

Annexe 10 Montant de la redevance proposée (valeur H.T.)

Montant de la redevance annuelle H.T. proposée par le candidat :

(A compléter)

Modalités de rémunération annuelle proposée par les candidats :

la rémunération comportera :

- une part fixe
- une part variable sur la partie du CA dépassant 50 000 €